



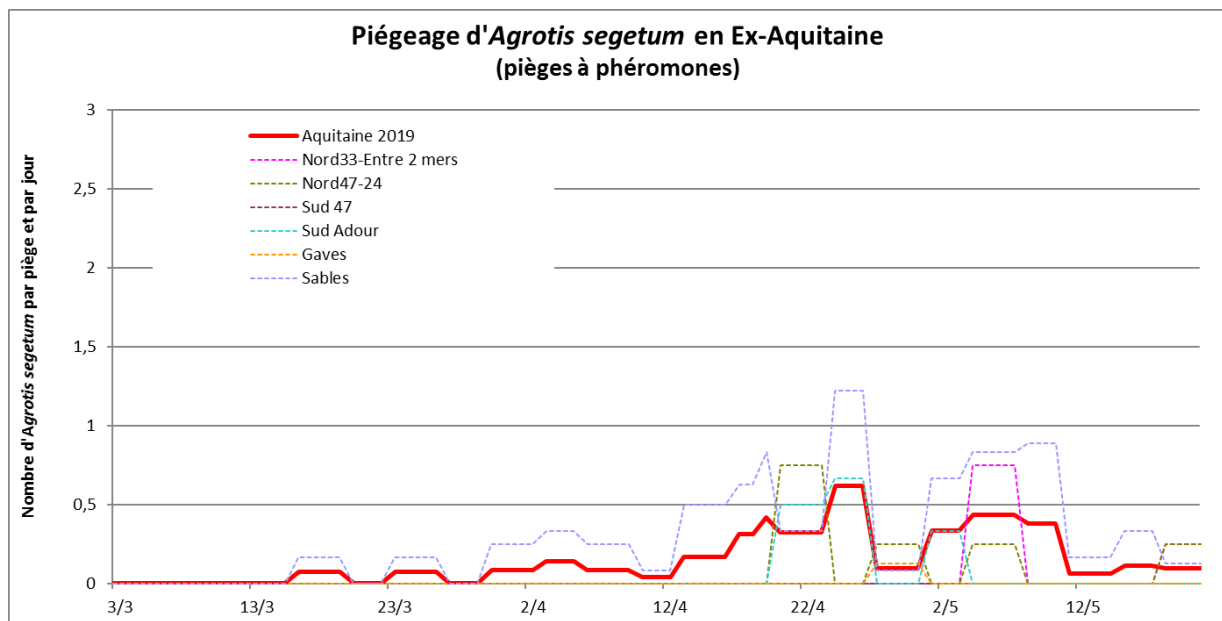
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

21 MAI 2019

AGROTIS SEGETUM

Le 16 mai, 3 captures ont été enregistrées dans le secteur des Sables dans 2 des 6 pièges relevés. Cette semaine, 3 nouvelles captures ont été enregistrées dans 3 des 6 pièges relevés, dans le Nord 33 – Entre-deux-Mers, le Nord 47 - 24 et les Sables.

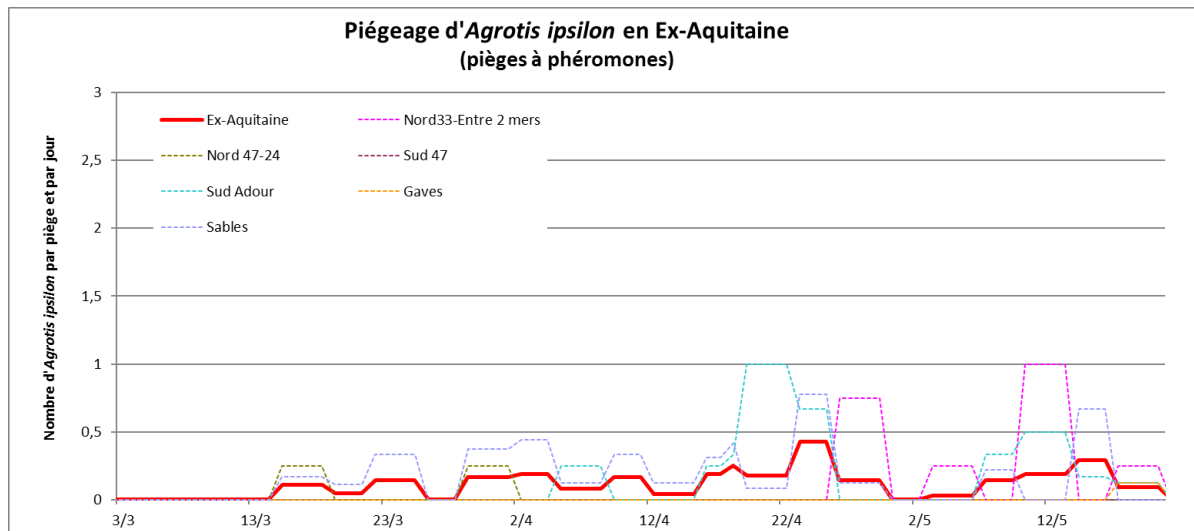


AGROTIS IPSILON

Le 16 mai, 7 captures ont été enregistrées dans le Sud-Adour et les Sables (3 captures en asperge et 4 en maïs), dans 4 des 8 pièges renseignés. Cette semaine, 3 captures ont été enregistrées dans 3 des 8 pièges relevés, dans le Nord 33 – Entre-deux-Mers et le Sud-Adour et les Gaves.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

21 MAI 2019

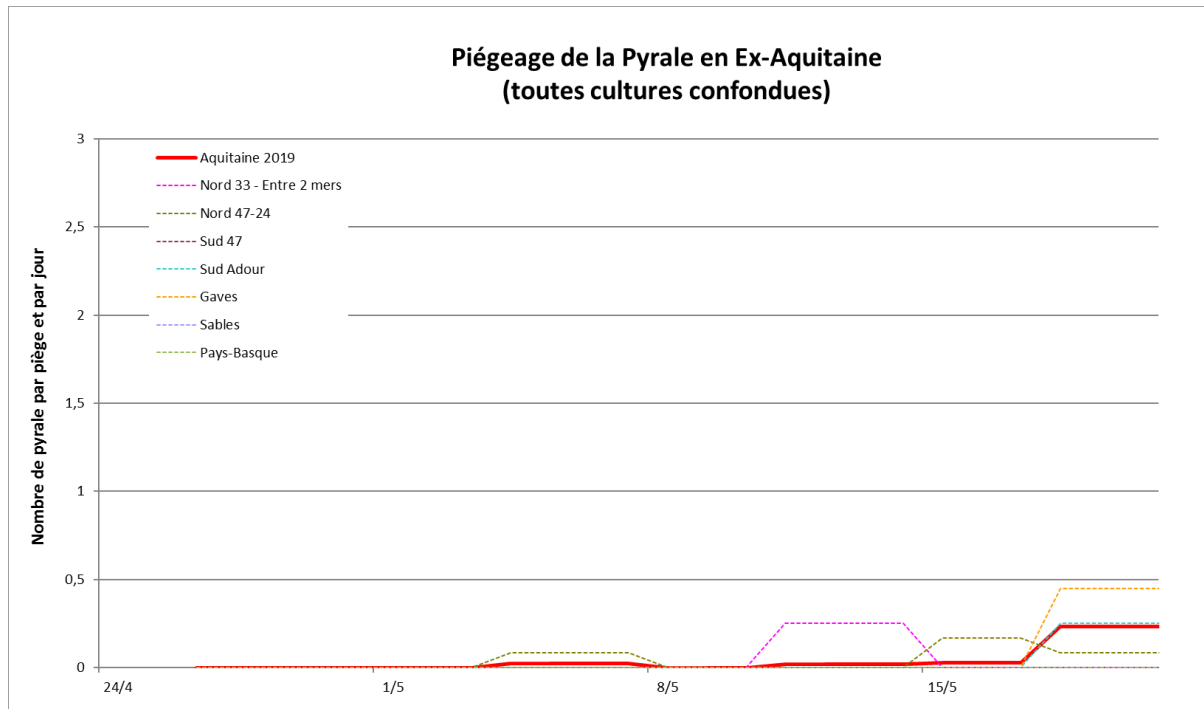
 **PYRALE**

- **Piégeage à phéromones**

Le 9 mai, une capture a été enregistrée dans 1 des 12 pièges relevés dans le Nord 47 - 24. Cette semaine 13 captures ont été enregistrées dans 4 des 13 pièges relevés, dans les secteurs Nord 47 – 24, Sud Adour et Gaves.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

21 MAI 2019



- **Piégeage lumineux**

La première capture de pyrale a été enregistrée le 6 mai dernier dans le réseau de pièges lumineux.

Le 16 mai, 6 papillons ont été capturés dans 3 des 6 pièges lumineux relevés dans le Sud Adour et les Gaves. Cette semaine 1 seule capture a été enregistrée dans 1 des 4 pièges lumineux relevés, dans le secteur des Gaves.

- **SESAMIE**

- **Piégeage à phéromones**

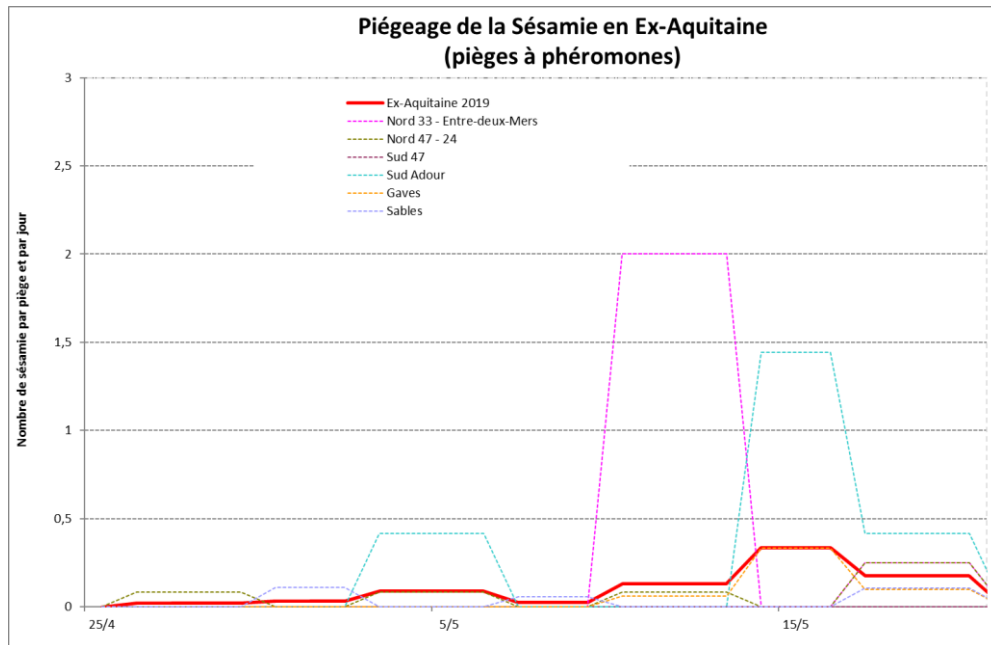
Le 16 mai, 17 captures ont été enregistrées dans les secteurs Sud Adour et Gaves, dans 5 des 17 pièges relevés. Cette semaine, 13 captures ont été enregistrées dans 9 des 20 pièges relevés, dans les secteurs Nord 47-24, Sud Adour, Gaves et Sables.



SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

21 MAI 2019



- **Piégeage lumineux**

Les premières captures de sésamie ont été enregistrées le 9 mai dernier dans le réseau de pièges lumineux.

Le 16 mai, aucune capture n'a été enregistrée sur les 6 pièges relevés. Cette semaine un seul papillon a été capturé dans 1 des 4 pièges lumineux renseignés, dans le secteur des Gaves.

- **HELCOVERPA ARMIGERA**

Le 9 mai, aucune capture n'a été enregistrée dans les 10 pièges relevés. Cette semaine, un seul papillon a été piégé dans les Gaves dans 1 des 11 pièges renseignés.

- **SPODOPTERA EXIGUA**

Aucune capture n'a été enregistrée depuis le 13 mai dernier, dans les 6 pièges renseignés.

- **MAMESTRA BRASSICAE**

Aucune capture depuis la mise en place du piège.

- **AUTOGRAPHA GAMMA**

Aucune capture dans le piège mis en place début mai.



SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

21 MAI 2019



VIGILANCE : Organisme Nuisible à suivre de près

Ravageur très polyphage, *Spodoptera frugiperda* présente une préférence pour les Poaceae. Cette noctuelle est fréquemment signalée sur graminées herbacées et sur canne à sucre, **maïs**, riz et sorgho. Elle est aussi signalée sur arachide, Brassicaceae, cotonnier, Cucurbitaceae, luzerne, oignon, patate douce, Phaseolus, tomate et autres Solanaceae (aubergine, Capsicum, tabac) ainsi que sur de nombreuses plantes d'ornement (chrysanthème, œillet et Pelargonium).

En général, les larves sont conditionnées à la plante-hôte sur laquelle elles sont alimentées en premier, souvent la plante sur laquelle les œufs ont été pondus.

Spodoptera frugiperda est une espèce tropicale à subtropicale qui migre régulièrement vers des régions plus fraîches en été. La région méditerranéenne convient à l'établissement de cette espèce et une large gamme d'hôtes potentiels est présente ; elle pourrait aussi être un ravageur des serres, mais ceci semble moins probable.

Pour plus de dégâts sur son cycle de développement, sa répartition géographique, les dégâts engendrés, etc., voir fiche phytosanitaire en pièce jointe.

La décision d'exécution 2018/368 a imposé la mise en place d'un **plan de surveillance** annuel pour *Spodoptera frugiperda* jusqu'au 31 mai 2020. La décision d'exécution prévoit que la surveillance soit annuelle et officielle et qu'elle doit viser les végétaux hôtes et notamment les cultures de maïs.

Nous vous invitons à veiller aux **éventuels dégâts foliaires sur les maïs qui seraient notamment en bord de route.**

Tout symptôme ou suspicion de présence pour cet Organisme Nuisible doit être immédiatement communiqué à la FREDON Aquitaine :

- piegeage@fredon-aquitaine.org
- 05.56.37.94.76

Ces données seront reprises dans les différentes éditions de BSV Nouvelle – Aquitaine : Légumes de plein champ et d'industrie – Grandes Cultures et Maraîchage – Pomme de terre.